

Marie-Andrée Beuret

L'organisation d'une région diocésaine

Questions de droit canonique et de droit ecclésiastique
à l'exemple de la région Berne-Jura-Soleure (Ste-Vérène)
du diocèse de Bâle

LIT

Table des matières

Avant-propos	1
Bibliographie	3
Sources	5
Eglise universelle	5
Diocèse de Bâle.	6
Jura pastoral	8
Confédération suisse	9
Canton de Berne	9
République et Canton du Jura	10
Canton de Soleure.	11
Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne	12
Collectivité ecclésiastique catholique-romaine de la République et Canton du Jura	13
Römisch-katholische Synode des Kantons Solothurn.	16
Sources communes à l'ECRBE, à la CECJU et au RKSSO	17
Source commune à l'ECRBE et à la CECJU	17
Autres sources	17
Correspondance	19
Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne	19
Collectivité ecclésiastique catholique-romaine de la République et Canton du Jura	19
Römisch-katholische Synode des Kantons Solothurn.	20
Autre correspondance	20
Dictionnaires.	21
Littérature et articles	22
Abréviations	39
Introduction.	45
Première Partie : Cadre ecclésiastique	48
Titre 1. Eglise universelle	51
Chapitre 1. Vatican II	52
A. Lumen Gentium	52
B. Sacrosanctum Concilium.	59
C. Christus Dominus	60
D. Apostolicam Actuositatem	65
E. Ad Gentes.	68
F. En résumé.	68

Chapitre 2. Textes romains postérieurs à Vatican II	71
A. Motu proprio Ecclesiae sanctae	71
B. Constitution apostolique Vicariae potestatis in Urbe	72
C. Directoire pour le ministère pastoral des évêques (Apostolorum Successores)	73
D. En résumé.	76
Chapitre 3. Codex Iuris Canonici.	77
A. Canon 374	77
B. Canon 391	79
C. Canon 473	80
D. Canon 476	84
E. Canon 479	87
F. Canon 480	88
G. Canons 553 à 555	89
H. En résumé.	90
Chapitre 4. Résumé du Titre 1	92
Titre 2. Diocèse de Bâle	96
Chapitre 1. Evolution historique de l'organisation régionale	97
A. Premier projet de régionalisation	97
I. Les raisons qui ont conduit à une organisation régionale	97
II. Elaboration du projet	99
III. Publication du projet	100
IV. Réactions suscitées par le projet	101
V. Remaniement et adaptation du projet	102
VI. Approbation et entrée en vigueur de l'organisation régionale	103
B. Statuts de base pour les régions diocésaines du 23 octobre 1975	103
C. Statut des régions diocésaines du 1 ^{er} juillet 1983	105
D. Statut des régions diocésaines du 10 mars 1988	106
E. Statut des régions diocésaines du 11 février 1998.	107
F. Vers la régionalisation à grande échelle	107
I. Les débuts du projet.	108
II. Le concept "Nouvelle régionalisation du diocèse de Bâle"	109
1. Situation de départ	109
2. Objectifs et principes	111
3. Proposition d'un découpage en 4 régions	112
4. Concept de direction diocésaine	112
5. Tâches dévolues à la direction régionale	113
6. Forme et composition de la direction régionale	114
7. Espaces de communication	115
8. Résumé et conséquences de la consultation	116
III. Le projet de texte concernant la collaboration avec les organisations cantonales de droit ecclésiastique.	117
G. Résumé du chapitre 1	118

Chapitre 2. Organisation actuelle.	120
A. Textes.	120
I. Synode 72	120
1. Document III "Le service ecclésial"	121
2. Document IV "L'Eglise d'aujourd'hui"	122
3. Document IX "L'Eglise et les communautés temporelles"	122
4. Document XII "L'Eglise en Suisse et la communication sociale"	123
5. En résumé	123
II. Organisationsstatut Bistum-Bistumsregion-Dekanat des Bistums Basel vom 1. Juli 2004	123
1. Einführung	124
2. Organisationsstatut Bistum-Bistumsregion-Dekanat	126
3. Remarques générales sur l'OS 2004	132
III. Aufgaben und Kompetenzen (Funktionendiagramm) Synopse Ebene Bistum / Ebene Region (Stand 16. August 2005).	134
1. Présentation	134
2. Remarques générales	138
IV. Grossräumige Regionalisierung im Bistum Basel. Zusammenwirken mit den staatskirchenrechtlichen Organen. Absichterklärung vom 6.11.2003.	139
B. Comparaison avec les éléments tirés des textes de l'Eglise universelle en matière d'organisation régionale	141
I. Critères concernant le découpage et l'organisation territoriale	141
II. Critères concernant les tâches et les personnes qui en sont chargées.	143
III. Eléments propres à l'organisation régionale du diocèse de Bâle.	145
C. Résumé du chapitre 2	146
Chapitre 3. Résumé du Titre 2	147
Titre 3. Région diocésaine Berne-Jura-Soleure (Ste-Vérène).	149
Chapitre 1. Grandes lignes de l'évolution historique.	149
A. Découpage de la région	149
B. Du vicaire au délégué épiscopal pour le Jura pastoral	151
C. Financement et infrastructure de la direction régionale	152
Chapitre 2. Situation actuelle	155
A. Données générales	155
B. Particularité du Jura pastoral	156
I. Le délégué épiscopal	157
II. Le Conseil du délégué.	158
III. Le Chapitre presbytéral de la partie d'expression française du diocèse de Bâle	159
IV. Le Conseil pastoral du Jura	159
V. La Fondation du Centre Pastoral du Jura	160
VI. Remarques générales concernant le Jura pastoral	160
Chapitre 3. Résumé du Titre 3	161

Titre 4. Grandes lignes des relations Eglise-Etat du point de vue de l'Eglise catholique romaine	164
Chapitre 1. Textes de l'Eglise universelle	165
A. Vatican II	165
I. Lumen Gentium	167
II. Dignitatis Humanae	168
III. Gaudium et Spes	170
IV. Christus Dominus	174
B. Codex Iuris Canonici	176
C. Résumé du Chapitre 1	179
Chapitre 2. Diocèse de Bâle	180
A. Synode 72.	180
B. Organisationsstatut Bistum-Bistumsregion-Dekanat des Bistums Basel vom 1. Juli 2004.	182
C. Aufgaben und Kompetenzen (Funktionendiagramm) Synopse Ebene Bistum / Ebene Region (Stand 16. August 2005)	184
D. Résumé du Chapitre 2	184
Chapitre 3. Comparaison des points de vue de l'Eglise universelle et du diocèse	185
Titre 5. Conclusion de la Partie I	188
Excursus : Convention conclue relativement à la réorganisation et à la nouvelle circonscription de l'évêché de Bâle du 26 mars 1828	191
A. Eléments principaux du contenu	193
B. Bref commentaire	194
Deuxième partie : Cadre étatique	198
Titre 1. Grandes lignes du droit ecclésiastique suisse	201
Chapitre 1. Sur le plan fédéral	204
A. Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999	204
I. Article 15	205
II. Article 72	211
B. Législation fédérale	212
C. Résumé du Chapitre 1	214
Chapitre 2. Sur le plan cantonal	215
Titre 2. Droit ecclésiastique des cantons de Berne, du Jura et de Soleure	221
Préliminaire : questions de vocabulaire	221
Chapitre 1. Canton de Berne	222
A. Constitution cantonale du 6 juin 1993	222

B. Lois et autres textes législatifs	225
I. Loi sur les Eglises nationales bernoises [<i>Titre selon teneur du 12. 9. 1995</i>] du 6 mai 1945	225
II. Loi sur les communes du 16 mars 1998	232
III. Loi sur le personnel du 16 septembre 2004	235
IV. Loi sur les impôts paroissiaux du 16 mars 1994	236
V. Ordonnance sur l'élection des ecclésiastiques du 31 mai 2006	237
VI. Ordonnance sur la constatation de l'appartenance à une Eglise nationale du 19 octobre 1994.	238
VII. Ordonnance concernant l'attribution des postes d'ecclésiastiques rémunérés par le canton aux paroisses catholiques romaines du canton de Berne du 19 juin 2002	238
VIII. Ordonnance sur les formations et les examens requis pour l'admission dans le ministère de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne du 18 décembre 2002.	239
IX. Différents autres textes	239
C. Résumé du Chapitre 1	241
Chapitre 2. République et Canton du Jura.	241
A. Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977	242
B. Lois et autres textes législatifs	245
I. Loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat du 26 octobre 1978	245
II. Ordonnance sur les impôts ecclésiastiques du 6 décembre 1978.	248
III. Autres textes législatifs	249
C. Résumé du Chapitre 2	250
Chapitre 3. Canton de Soleure	251
A. Verfassung des Kantons Solothurn vom 8. Juni 1986	251
B. Lois et autres textes législatifs	255
I. Gemeindegesezt vom 16. Februar 1992	255
II. Gesetz über die Staats- und Gemeindesteuern (Steuergesezt) vom 1. Dezember 1985.	257
III. Gesetz über den direkten Finanzausgleich (Finanzausgleichsgesezt) vom 2. Dezember 1984	258
IV. Autres textes législatifs	259
C. Résumé du Chapitre 3	261
Chapitre 4. Résumé du Titre 2	262
Titre 3. Les structures de droit ecclésiastique dans les cantons de Berne, du Jura et de Soleure	264
Chapitre 1. L'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne	264
A. Eléments historiques	264

B. Organisation.	267
I. Constitution de l'Eglise nationale catholique romaine du Canton de Berne du 1 ^{er} août 1981 (Etat le 19.5.2006)	267
II. Règlements du Synode et du Conseil synodal	270
III. Différents autres règlements	272
C. Liens et mode de coopération avec la structure canonique de l'Eglise	272
D. Résumé du Chapitre 1	274
Chapitre 2. La collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura.	275
A. Eléments historiques	275
B. Organisation.	278
I. Constitution de la CECJU du 16 décembre 1979.	278
1. Statut et tâches (chapitre I).	278
2. Droits et devoirs fondamentaux (chapitre II).	279
3. Organisation (chapitre III)	279
4. Nomination aux charges pastorales (chapitre IV)	281
5. Finances (chapitre V)	282
6. Révision (chapitre VI) et dispositions finales	283
II. Autres textes	283
C. Liens et mode de coopération avec la structure canonique de l'Eglise	285
D. Résumé du Chapitre 2	287
Chapitre 3. Le Synode catholique romain du canton de Soleure.	288
A. Eléments historiques	288
B. Organisation.	290
I. Statut der römisch-katholischen Synode des Kantons Solothurn vom 21. Mai 1950, 15. März 1997, 30. Januar 2003 und 25. März 2006.	290
II. Organisationsreglement für Synodalrat und ständige Kommissionen	292
III. Leitbild und Legislaturziele 2006–2010	294
IV. Autres textes	295
C. Liens et mode de coopération avec la structure canonique de l'Eglise	295
D. Résumé du Chapitre 3	297
Chapitre 4. Textes communs aux trois collectivités ecclésiastiques catholiques romaines de la région Ste-Vérène (BE-JU-SO).	298
A. Erklärung der LKK des Bistums Basel zur Zusammenarbeit mit der Bistumsleitung und den Regionalverantwortlichen vom 13. März 2004.	298
B. Convention du 1.11.2004 entre l'ECRBE, la CECJU et le RKSSO concernant le cofinancement de la direction diocésaine régionale Ste-Vérène	300
C. Convention "tripartite" du 15 décembre 2005	302
Chapitre 5. Résumé du Titre 3	303
A. Similitudes	303
B. Différences	304
C. Remarques générales.	305

Titre 4. Quelques aspects critiques du cadre de droit ecclésiastique des cantons BE, JU et SO pour les collectivités ecclésiastiques et pour l'organisation de la région Ste-Vérène.	307
Chapitre 1. Terminologie	307
Chapitre 2. Organisation.	309
A. Affaires extérieures et affaires intérieures	309
B. Collectivités ecclésiastiques cantonales	310
C. Communes ecclésiastiques	314
D. Agents pastoraux	316
I. Election	316
II. Formation	318
III. Rétribution et engagement.	319
Chapitre 3. Finances	321
A. Impôts ecclésiastiques	321
I. En général	321
II. Impôt ecclésiastique des personnes juridiques	323
B. Péréquation financière	325
C. Contribution de l'Etat au financement des CEC	327
D. Autres sources de financement des CEC	329
Chapitre 4. Résumé du Titre 4	330
Titre 5. Conclusion de la partie II.	332
Troisième Partie : Quelques propositions de développement de la coopération entre la structure de droit canonique et la structure de droit ecclésiastique.	334
Titre 1. Constitution d'un organe BE/JU/SO – vicariat Ste-Vérène pour traiter des questions financières au niveau régional.	337
Chapitre 1. Présentation de l'idée	337
Chapitre 2. Modifications à apporter et conséquences	339
A. Au niveau des cantons	339
B. Au niveau des collectivités ecclésiastiques.	339
C. Au niveau des communes ecclésiastiques	340
D. Au niveau de la structure canonique.	341
Chapitre 3. Bilan d'un tel modèle	341
A. Eléments positifs	341
B. Difficultés.	342
C. En conclusion	342

Titre 2. Harmonisation de certains fonctionnements et tâches des collectivités ecclésiastiques et leur reconnaissance par l’Eglise . . .	344
Chapitre 1. Présentation de l’idée	344
Chapitre 2. Modifications à apporter et conséquences	347
A. Des CEC disposant uniquement de compétences financières et administratives	347
I. Au niveau des CEC	347
II. Au niveau des communes ecclésiastiques	351
B. Rétribution des agents pastoraux	351
I. Au niveau de la structure canonique	351
II. Au niveau des CEC et des communes ecclésiastiques	352
III. Au niveau des cantons	353
IV. En résumé	355
C. Gestion de l’impôt ecclésiastique des personnes juridiques au niveau cantonal.	355
D. Harmonisation des périodes de législature des CEC	357
E. Création d’un conseil pastoral régional	357
I. Fonctions.	357
II. Fonctionnement.	359
III. Membres	360
IV. Statut juridique et reconnaissance	362
F. Reconnaissance des CEC par l’Eglise	362
I. Reconnaissance basée sur le droit d’association du CIC	363
II. Reconnaissance basée sur le droit coutumier	367
III. Forme et contenu de la reconnaissance	371
Chapitre 3. Bilan d’un tel modèle	372
A. Eléments positifs	372
B. Difficultés.	375
C. En conclusion	376
Titre 3. Constitution d’un organisme commun pour les CEC des trois cantons formant la région	378
Chapitre 1. Organe de droit ecclésiastique se concentrant sur des tâches financières et administratives régionales	379
A. Présentation de l’idée	379
B. Modifications à apporter et conséquences	380
C. Bilan d’un tel modèle	382
I. Eléments positifs	382
II. Difficultés	382
III. En conclusion.	383

Chapitre 2. Organe régional assurant des fonctions financières, administratives et pastorales	383
A. Présentation de l'idée	384
B. Modifications à apporter et conséquences	386
C. Bilan d'un tel modèle	387
I. Eléments positifs	387
II. Difficultés	388
III. En conclusion.	388
Titre 4. Conclusion de la partie III	390
Conclusion Générale.	392